

FANTASY DANCE COMPLEX

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 - Conditions Générales

- Inscriptions

Tout adhérent doit avoir rendu son dossier d'inscription complet. Celui-ci comprend :

- Fiche d'inscription dûment remplie
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse ou Questionnaire de Santé
- Une attestation de Responsabilité Civile
- Le règlement de l'année complète, dont l'adhésion à l'association.

- Tarifs Annuels

L'adhésion à l'association est de 15€ pour l'année en cours / 5€ par membre supplémentaire d'une même famille. Elle est obligatoire.

FORMULE DE BASE :

1 Cours/semaine

45min/1h / 1h30

320€ / 330€

2 cours - 420€ ou 430€

3 cours - 520€ ou 530€

4 cours - 620€ ou 630€

5 cours - 720€ ou 730€

6 cours - 820€ ou 830€

7 cours ou plus (Formule Illimitée) - 920€

Formule Adultes
avec 2 cours d'1h30 :

450€

3 cours - 540€

4 cours - 630€

5 cours - 730€

*Formule Concours - Voir article 7

L'inscription implique un engagement financier jusqu'au mois de Juin.

Facilité de Paiement possible : Règlement en 2, 3 ou 10 fois.

Aucun remboursement ne sera fait en cas de décision d'arrêt volontaire des cours de danse.

Une réduction de 10% est accordée aux membres d'une même famille (famille signifiant parents et enfants - La remise est appliquée sur la cotisation de la 2^{ème} personne inscrite).

Un cours d'essai gratuit dans chaque style est autorisé.

Article 2 - Absences / Vacances

En cas d'absence du professeur, le cours sera rattrapé ultérieurement.

L'école sera fermée lors des périodes de vacances scolaires, sauf éventuellement au mois d'Avril (vacances de Pâques). Cependant des stages ou des cours de rattrapages pourront être programmés durant celles-ci.

Une inscription engage l'adhérent à une présence régulière. Nous vous demandons une assiduité complète. En cas d'absence trop répétées, des mesures seront prises.

Cas de force majeure : Si un événement indépendant de notre volonté (canicule, pandémie ou autre) nous empêchait de dispenser les cours en salle, des cours en extérieur ou un suivi de cours en ligne sera établi.

Article 3 - Droit à l'image

En signant la fiche d'inscription, l'adhérent autorise l'école à pouvoir être filmé et/ou pris en photo lors des cours ou manifestations éventuelles, et ce uniquement à des fins d'utilisation promotionnelle de l'art de la danse et de l'école.

Article 4 - Tenue et Discipline

Veillez à être présent 10 à 15 min avant le début du cours. Le retard exceptionnel est toléré ; le retard répétitif non.

Pensez à apporter votre bouteille d'eau dans la salle de cours. Les téléphones portables sont tenus de rester dans les vestiaires ou d'être mis en silencieux pendant le cours.

Le respect du professeur et des autres élèves est demandé au sein des cours.

Une tenue correcte et adaptée à la pratique du cours est obligatoire. Des baskets propres pour les cours de danses urbaines sont **OBLIGATOIRES**.

L'école se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires en cas de non-respect de ces consignes, ce qui pourra aller jusqu'à l'exclusion de l'élève.

Article 5 - Gala et Prestations Diverses

La date du gala de fin d'année vous sera communiquée dès que possible.

Si cela est réalisable, un gala de Noël aura lieu au mois de Décembre.

La participation au(x) gala(s) est non obligatoire. Cependant si vous vous y engagez, votre présence deviendra obligatoire à toutes les répétitions correspondantes.

L'école peut être amenée à participer à des événements ponctuels. Les professeurs se réservent le droit de choisir qui y faire participer en fonction des besoins.

Article 6 - Costumes

Les costumes de danses urbaines (Hip-Hop/Street/Afro/Dancehall) sont à l'achat (hors accessoires), sur une base entre 10 et 20€ par cours.

Les costumes de danses académiques (Modern/Jazz/Classique/Contemporain) auront une option d'achat ou de location, sur une base entre 15 et 25€ par cours.

Exception faite pour les cours adultes, pour lesquels nous verrons en fonction des besoins et possibilités de chacun.

Une provision de 30€ est à fournir au mois de Janvier/Février.

Le point sur la totalité du coût sera fait dans les 2 mois suivants. Le solde est à fournir au plus tard fin Mai/début Juin. Il peut être payé en 2 ou 3 fois.

Article 7 - Concours

Le choix des participants incombe aux professeurs référents dans leur discipline. Les répétitions de préparation aux concours attaqueront entre fin Octobre et début Novembre jusqu'au mois d'Avril environ (en fonction des dates de concours présentés).

L'engagement à un concours, qu'il soit en solo, duo ou groupe implique des répétitions supplémentaires. Une grande rigueur dans le travail personnel et en cours est requise.

Formule Annuelle Préparation Concours :

Solo - 50€ Groupe - 20€
Les 2 - 60€

Des frais d'inscription au(x) concours et de déplacements sont à prévoir, ainsi que des frais de costumes supplémentaires.

Article 8 - Responsabilité Professeurs / Parents

L'école Fantasy Dance Complex est assurée pour les horaires de cours dans les locaux qu'elle occupe.

Les professeurs sont responsables des élèves uniquement pendant les heures de cours.

Nous vous demandons, pour les plus jeunes, de les accompagner jusqu'à l'entrée du studio (sauf mesures sanitaires exceptionnelles).

Il est **FORMELLEMENT INTERDIT** de pénétrer et de se garer sur le parking présent devant le bâtiment, celui-ci étant réservé **UNIQUEMENT** à la co-propriété. Vous pouvez déposer vos enfants sous-forme de « dépose-minute » au portail.

L'inscription implique l'acceptation de ce règlement et sa bonne application tout au long de l'année.

L'Equipe de Direction.